



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

Le 10 novembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Marie-Claude BEAUFILS à François LANGLOIS, Charles LENOIR à François CRAMILLY,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Paul BONMARTEL est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	24
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

DISPOSITIF D'AIDE AUX DEVOIRS DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE : ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CM/21/134

Il est exposé au Conseil municipal que lors de sa réunion en date du jeudi 11 mars 2021, le Comité Consultatif de la Vie Scolaire (CCVS) avait mis à l'ordre du jour la question du soutien à la scolarité pour les élèves des écoles primaires de la Ville du Trait.

Les éléments apportés par l'Education nationale aux membres du Comité avait fait apparaître la nécessité de mettre en place un soutien à la scolarité pour les élèves repérés comme en difficultés par les directrices d'école et ce dès que possible au sein des deux écoles primaires de la Ville. A titre expérimental, un dispositif d'aide aux devoirs a été mis en place sur la période de mai/juin sur les deux écoles primaires pour les élèves de cycles 2 et 3.

Suite aux retours positifs de l'évaluation du dispositif sur cette période, les membres du Comité Consultatif de la Vie Scolaire ont souhaité la mise en place d'un dispositif d'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2021/2022 et en ont défini les modalités de fonctionnement.

La Ville propose ainsi en partenariat avec les services de l'Education nationale, un service d'aide aux devoirs au sein des écoles primaires de la commune pour les élèves de cycle 2 et 3.

Les élèves repérés comme ayant besoin d'être scolairement soutenu par les équipes enseignantes se voient proposer une aide à la réalisation des devoirs par des personnes compétentes volontaires deux fois par semaine dans la continuité de la journée scolaire.

Le dispositif d'aide aux devoirs comprend la prise en charge des élèves à 16h30 auprès des enseignants, le goûter fourni par la Ville et l'accompagnement aux devoirs par un personnel volontaire jusqu'à 17h45.

Chaque enfant a son propre parcours, un contexte familial et une situation sociale différents. La municipalité souhaite lutter, dans la mesure de ses possibilités et dans le cadre de ses compétences, contre les inégalités afin que tous les enfants aient la même chance et puissent réussir leur parcours scolaire, en apportant un soutien à ceux qui en ont besoin.

Il est proposé au Conseil Municipal la mise en place d'une aide aux devoirs pour les élèves de cycles 2 et 3 repérés comme en difficulté par l'Education nationale à raison de deux fois par semaine dans les deux écoles primaires de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

VU la réunion du Comité Consultatif de la Vie Scolaire en date du jeudi 07 octobre 2021 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217607092-20211110-CM_21_134-DE

DECIDE D'APPROUVER la mise en place de l'aide aux devoirs dans les écoles primaires de la Ville

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 12 novembre 2021

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

